

Référence : **IB06****OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Résumer les notions essentielles de la réglementation acoustique,
- Identifier les missions nécessaires pour répondre à la réglementation,
- Utiliser les bonnes méthodes et pratiques acoustiques dans le respect de la réglementation.

CONTENU**PARTIE 1 : RÉGLEMENTATION ACOUSTIQUE DANS LE BÂTIMENT**

- Rappel des notations acoustiques et des réglementations existantes
- Point sur les certifications environnementales (NF Habitat, BREEAM, ...)
- Étude de cas sur les isollements de façades

PARTIE 2 : LES BASES DE L'ACOUSTIQUE DU BÂTIMENT

- Principes et règles
- Les différentes typologies de bruits traités
- Les notations et les explications

PARTIE 3 : BONNES PRATIQUES ACOUSTIQUES

- Dans le bâtiment
- Cherchez l'erreur

PARTIE 4 : PRÉSENTATION DU MATÉRIEL DE MESURE ET RÉALISATION D'UN TEST

- Présentation du matériel de mesure
- Réalisation d'un test acoustique entre salles

Ce programme peut être ajusté selon les besoins et niveaux des stagiaires.

PUBLIC CONCERNÉ

Architectes, personnel de bureau d'études, acteurs de l'immobilier

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est exigé, mais il est recommandé de posséder des connaissances initiales en techniques du bâtiment

TARIF

Inter-entreprise : 500 €

Intra-entreprise : selon demande

DURÉE

½ jour (4 heures)

FORMAT

Présentiel ou distanciel

L'ACOUSTIQUE DU BÂTIMENT

Référence : IB06

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques : Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques, retours d'expériences, échanges et questions-réponses.

Moyens matériels : Vidéo-projection sur grand écran, paperboard, outil de visio-conférence si formation à distance, support de formation remis à chaque participant, locaux fonctionnels et espace de pauses.

Moyens humains : Ingénieur en acoustique et formateur, doté d'une expérience professionnelle significative.

MODALITÉS PRATIQUES

Avant la formation : Un questionnaire est envoyé aux stagiaires pour recueillir leurs besoins, attentes et niveaux en lien avec le sujet de formation.

Pendant la formation : Une feuille d'émargement est adressée aux stagiaires à chaque demi-journée de formation réalisée.

En fin de formation : Un questionnaire de satisfaction est à compléter individuellement par chaque stagiaire.

Dans le cas d'une formation d'une journée complète dispensée en dehors des locaux d'un client, la restauration du midi est prise en charge par nos soins.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Tout au long de la formation : Le formateur suit l'évolution des compétences acquises par les stagiaires, à travers différents outils d'évaluation tels que des QCM, des mises en situation ou des travaux pratiques.

Avant et après la formation : Les stagiaires remplissent un test de positionnement avant la formation puis un questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation, afin de mesurer leur progression.

ACCESSIBILITÉ

Nos formations **inter-entreprises** sont accessibles aux personnes en situation de handicap (PSH) : locaux, salles et équipements adaptés, modalités pratiques et pédagogiques ajustables si besoin.

Concernant les formations **intra-entreprises** réalisées au sein de l'entreprise cliente, l'employeur se doit d'avoir un lieu adapté pour accueillir la formation de tout salarié en situation de handicap.

Consultez notre [politique Handicap](#) pour plus de détails.

CONTACT FORMATION

Jeanne LE VOUEDEC
Responsable pédagogique
formation@groupe-projex.fr

